



Pour citer cet article :

Dupouy (Dr Roger), Mâle (Dr Pierre), « L'enfance anormale », *La Prophylaxie mentale*, n°25, avril 1930, p. 241-257.

Source : Gallica



# L'ENFANCE ANORMALE (1)

PAR MM. LES DOCTEURS ROGER DUPOUY ET PIERRE MALE

*Médecins du Centre de Psychiatrie et de Prophylaxie Mentale  
de la Seine*

---

## I. L'ARRIÈRATION MENTALE

---

L'arriéré peut se définir « celui dont les facultés intellectuelles sont, congénitalement ou par suite de lésions remontant à l'enfance, inférieures dans leur ensemble à celles d'un sujet normal du même âge ».

Etiologiquement, il s'agit donc soit de troubles constitutionnels, de dystrophies cérébrales, soit de lésions destructives ou de dysgénésies entravant précocement le développement intellectuel de l'enfant, consécutives à un traumatisme obstétrical ou à une encéphalopathie infantile principalement.

Mais des causes accessoires, moins évidentes, moins grossières, jouent un rôle considérable ; à côté du trouble ou de la lésion encéphalique il y a le déséquilibre endocrinien, les infections de l'enfance, les adénopathies chroniques d'origine tuberculeuse, au premier rang.

Enfin les causes sociales, les mauvaises conditions de milieu, la misère, le défaut de fréquentation scolaire, unis souvent à des troubles du caractère ou à une instabilité psychique peuvent entraîner

---

(1) Nous envisageons surtout la question d'un point de vue pratique. Quelles sont les mesures à prendre en présence d'un enfant anormal ? Dans quel établissements faut-il le placer, quels sont les éléments sociaux, médicaux, pédagogiques dont nous disposons actuellement pour assurer dans certains cas, la rééducation, dans d'autres la protection et la surveillance de ces sujets ?

Aussi ferons-nous assez schématiquement un exposé clinique préliminaire qui devra nous guider dans le triage et la classification de cas variés et souvent complexes.

des tableaux cliniques d'arriération, mais ce seront des arriérations apparentes, réductibles, secondaires.

Comment classer ces sujets ?

L'examen intellectuel et somatique nous permet le plus souvent de fixer approximativement le degré de l'arriération.

L'idiot, le plus souvent très dystrophique, dépourvu de langage, réduit aux automatismes, est un sujet imperfectible, exigeant une surveillance constante. Il a moins de 3 ans d'âge mental.

La méthode des tests psychologiques amène en effet à des résultats relativement précis en attribuant aux arriérés un âge d'intelligence ou âge mental. Le décalage d'avec l'âge réel indique la valeur du retard.

L'imbécile, capable d'un certain nombre d'actes coordonnés, tels que manger, s'habiller, péniblement acquis d'ailleurs, reste fixé à un âge mental de 3 à 7 ans. Il possède un langage rudimentaire et s'il ne présente aucun trouble associé du caractère, la question de son placement à l'asile peut être discutée.

Elle dépend bien souvent des conditions sociales dans lesquelles il se trouve.

Le débile (7 à 12 ans d'âge mental) s'il reste limité dans des acquisitions peut cependant s'adapter à une vie simple, à un métier facile.

Il a, avant tout, besoin d'être traité et rééduqué.

Il est justiciable de méthodes pédagogiques spéciales, et plus tard d'un entraînement professionnel soutenu.

Il y a intérêt à le placer dans un établissement spécialisé ou, au pis aller, à le suivre dans une consultation ou un dispensaire.

En effet, chez nombre de ces enfants on peut incriminer une étiologie, comme la syphilis héréditaire par exemple, accessible au traitement médical.

En pratique on peut grouper l'ensemble de ces sujets en trois catégories principales :

1° Les inéducables (idiots, imbéciles) qui doivent être placés.

2° Les arriérés perfectibles — auxquels sont destinés les classes de fonctionnement, les établissements spécialisés, les traitements aux dispensaires et les mesures de formation professionnelle.

3° Les arriérés scolaires, faux arriérés. Là ce sont des mesures sociales et pédagogiques (classes d'entraînement) qui sont indiquées.

Ajoutons que l'instabilité, symptôme si banal chez l'enfant, ou des troubles marqués du caractère peuvent se surajouter au tableau

clinique de l'arriération. Il faudra alors savoir si le trouble intellectuel n'est pas secondaire aux troubles du caractère. Parfois la débilité passera ainsi au second plan. Et l'enfant devra être considéré avant tout comme un déséquilibré ou un pervers par exemple.

En présence d'une débilité mentale constatée et définie par l'examen psycho-pédagogique et l'examen médical, à une quelconque des consultations pour anormaux dont la liste suit, plusieurs cas peuvent être envisagés :

A) DÉBILITÉ MENTALE SIMPLE, SANS INSTABILITÉ MARQUÉE, NI TROUBLES GRAVES DU CARACTÈRE. Le milieu familial est bon ou du moins suffisant. Dans ce cas, l'enfant peut être soigné médicalement dans une de ces consultations ou dispensaires et rééduqué au point du vue scolaire dans l'une des classes de perfectionnement de la Seine tout en continuant à vivre avec ses parents.

1° *Centralisation des renseignements :*

Service social de l'Hôpital Henri Rousselle, 1, rue Cabanis.  
 Service social des enfants anormaux, 4, rue Tandou.  
 Société pour la protection et l'instruction des enfants arriérés ou sourds-muets, 26, rue Serpente, et 8, rue Danton.  
 Comité national de l'Enfance, 37, avenue Victor-Emmanuel.

2° *Consultations de neuro-psychiatrie infantile:*

- 1° Clinique de neuro-psychiatrie infantile de la Faculté de Médecine de Paris (D<sup>r</sup> Heuyer), 379, rue de Vaugirard.  
 Dans les locaux du patronage de l'enfance et de l'adolescence (enfants amenés par leurs parents ou délinquants confiés par le tribunal au patronage).
- 2° Consultation de neuro-psychiatrie infantile de l'Hôpital Henri-Rousselle (D<sup>r</sup> Roubinovitch), mardi et jeudi matin ; samedi après-midi.
- 3° Consultation pour enfants retardés, nerveux, instables, 35, avenue de Saint Ouen (D<sup>r</sup> Robin).
- 4° Service social de l'enfance en danger moral, 2 ter, rue Surcouf (doctoresse Bornis).
- 5° Consultation de neuro-psychiatrie infantile du Dispensaire Saint-Dominique, 6, Villa Saint-Jacques (2<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> lundis ; D<sup>r</sup> Grimbert).
- 6° Dispensaire prophylactique, 38, rue d'Assas (D<sup>r</sup> Rogier).
- 7° Consultations de la Salpêtrière (psychiatrie et psychologie appliquée: D<sup>r</sup> Wallon) dans le service du D<sup>r</sup> Nageotte.
- 8° Institut Lannelongue, 29, rue Diderot, à Vanves (Seine).

- 9° Consultation à la Pitié (jeudi matin), service du D<sup>r</sup> Laignel-Lavastine (D<sup>r</sup> Fay).
- 10° Hôpital Saint-Jacques, lundi matin, 16, rue de la Ville-l'Evêque, samedi matin.
- 11° Consultations de Neurologie infantile du D<sup>r</sup> Babonneix, à La Charité, le lundi matin.

3° *Classes de perfectionnement :*

a) Ecoles communales de la Ville de Paris et de la Seine :

MIXTES	40, rue des Pyrénées, (20 <sup>e</sup> ).
27, rue de la Sourdière.	40, rue Balagny, (17 <sup>e</sup> ).
	Levallois-Perret : rue Marjolin.
GARÇONS	FILLES :
43, rue des Poissonniers (18 <sup>e</sup> ).	20, rue Jouffroy, 6 à 16 ans.
10, rue Eugène Varlin.	3, rue de Belzunce, (10 <sup>e</sup> ).
27, rue de Sambre-et-Meuse (10 <sup>e</sup> ).	1, rue Crocé-Spinelli, (14 <sup>e</sup> ).
6, rue Desprez, (14 <sup>e</sup> ).	20, rue Hermel, (18 <sup>e</sup> ).
105 bis, rue de l'Ourcq, (19 <sup>e</sup> ).	21, rue des Alouettes, (19 <sup>e</sup> ).
1, rue Général-Lassalle, (19 <sup>e</sup> ).	

Signalons à part Asnières (classes de perfectionnement de l'Institut départemental des sourds-muets, élèves internes, 29, rue de Nanterre).

b) Classes de perfectionnement de province : Alger, Angers, Bordeaux (garçons), Marseille, Montluçon, Montpellier, Saint-Etienne (garçons), Salies-de-Béarn (garçons), Tours, Toulon (garçons), Toulouse (garçons).

c) Ecoles autonomes de perfectionnement.

Externats : Le Mans, Tours, Poitiers, Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Metz.

Enfin plusieurs établissements dans lesquels on peut placer les anormaux et que nous citerons plus loin, contiennent des classes de perfectionnement.

d) Pensionnats privés spécialisés :

- a) *Œuvre Saint-Nicolas*, 92, rue de Vaugirard, à partir de 8 ans (savoir lire et écrire), 200 frs par mois.
- b) Classes d'arriérés (filles), 185, rue de Charonne (Madame Bernadac), de 6 à 10 ans. Peuvent être nourries au déjeuner. Ecole libre. 250 francs par mois.
- c) Madame Delpierre, 59, rue de la Mairie, à *Boulogne* (Seine), externat. 400 francs par mois.  
A Paris, 68, rue de la Tour (mercredi et samedi, de 2 à 4 h.).

- d) Ecole de rééducation Vaujours (Seine-et-Oise).
- e) Ecole Fénelon, 200 francs par mois. Des renseignements peuvent être demandés à la Protection de la Jeunesse française, 16, Place Dauphine.
- f) Institut en voie de formation (externat), à Sannois (M. Rochet). Au-dessous de 11 ans (débiles, instables), 300 frs par mois.

B) Débilité mentale avec instabilité et petits troubles de caractère, ou milieu défavorable indiquant le placement de l'enfant dans un établissement spécialisé.

a) *Pour les garçons seuls :*

Institut Clamageran à Limours. — Garçons perfectibles de 3 à 15 ans — Examen préliminaire à l' « Assistance aux enfants nerveux », 35, avenue de Saint-Ouen.

A 15 ans, placement au Château d'Arnouville (Centre agricole, éducation professionnelle, horticulture, vannerie). Prix : 15 frs par jour.

b) *Pour les filles seules :*

Institution des *fillettes* retardées. Parc Saint-Maur, 6, Avenue du Midi (Mademoiselle Cordonnier), 550 francs par mois de 6 à 14 ans. Reçoit tous les jours, sauf jeudi, de 2 à 5 heures.

Air et Soleil (D<sup>r</sup> Madet). Siège : 77, rue d'Amsterdam. Age : 3 à 15 ans. 14 francs par jour.

Maisons familiale. Rosny-sous-Bois, 97, Avenue de la République (Madame Vinsonneau). Rééducation. Pédagogie spécialement individualisée.

c) *Pour garçons et filles :*

1. Institut départemental des sourds-muets d'Asnières (section de perfectionnement pour arriérés des deux sexes, à partir de 7 ans. — Enseignement scolaire et apprentissage pour arriérés. Placement par demande à la Préfecture de la Seine, à condition d'être du département de la Seine.
2. *Asile de Dreslinden*, à Oberhoffen (annexe de l'asile Sonnenhof à Bischwiller), direction protestante.
- 3° *Asile Marsonnas*, par Aromas (Jura), de 5 à 14 ans. Prix suivant la situation de la famille. Direction religieuse.  
Ateliers d'apprentissage (tailleurs, cordonniers, etc.).
4. Asile John Bost à La Force. Prix : 2.500 frs par an. Protestants ; catholiques admis dans certaines conditions. Certificat de naissance, de baptême, certificat psychiatrique. A partir de 4 ans. Fillettes normales, à partir de 12 ans ; garçons, à partir de 14 ans ; travaux agricoles et jardinage.
5. *Institut médico-pédagogique de Saint-André, près Cernay* (Haut-Rhin), Enfants de tous âges:

Prix : 1<sup>re</sup> classe, 35 frs par jour ; 2<sup>e</sup> classe: 25 frs par jour ;  
3<sup>e</sup> classe : 2.750 frs par an ; assistés : 7 frs 50 par jour.

Ecole jusqu'à 13 ans.

Après l'école, enseignement professionnel ; boulangerie, menuiserie ; jardinage ; vannerie ; couture ; etc...

6. *Ecole spéciale de perfectionnement rattachée à l'Institut d'Yvetot (Seine-Inférieure) (aveugles et sourds-muets).*

Instruction, apprentissage des arriérés et retards scolaires.

Pension : 3.800 frs par an.

Demande au directeur de l'école. Certificat de naissance. Certificat de vaccination. Certificat médical.

Si la famille ne peut payer la totalité, adresser une demande au Préfet de la Seine-Inférieure.

Age : 6 à 18 ans.

Enseignement professionnel.

7. *Etablissement psychothérapique de Fleury-les-Aubrais (Loiret):*

Enfants de 4 à 12 ans, perfectibles et *sans énurésie*.

Enseignement pédagogique spécial.

Enfants des départements étrangers admis comme pensionnaires ou comme indigents.

Dans le premier cas, pension de 360 francs par mois, plus trousseau.

Dans le 2<sup>e</sup> cas, faire une demande à la Préfecture de son département.

8. *Institut Médico-Pédagogique de Hœrdt (Bas-Rhin) :*

Anormaux de 7 à 21 ans. Prix : 12 frs par jour ; 25 frs par trimestre en plus pour le trousseau. Prix ramené à 10 francs pour les anormaux entretenus par la collectivité.

Si les parents ne peuvent payer, faire une demande au préfet de leur département :

1<sup>o</sup> Extrait de naissance, certificat de baptême ; 2<sup>o</sup> Certificat médical ; 3<sup>o</sup> Renseignements médicaux complets.

9. *Asile de Bischwiller (Bas-Rhin), 1.825 francs par an.*

Anormaux, gâteux et épileptiques, âgés de 2 à 16 ans. Demande d'admission, plus certificat médical.

10. *Institut municipal de Villeurbane (Lyon). 1.500 francs par an, à partir de 6 ans.*

11. *Ecole de Crehen (Côtes-du-Nord) .Pas de maladies contagieuses ni d'épileptiques. De 6 à 15 ans. 1.700 francs par an.*

12. *Château Saint-Ange, à Montfavet (Vaucluse), 5 à 18 ans, 2.000 frs. par an.*

13. *Institut médico-pédagogique de Châlons-sur-Marne (56, faubourg Saint-Jacques). 5 à 16 ans, 7 frs par jour pour les enfants du dé-*



partement de la Seine ; 9 francs pour les autres (Certificat médical).

14. Institut Paul-Bert, au Mans.
15. Ecole de perfectionnement de Poitiers. M. Rocher, directeur. Seulement enfants rééducables, 200 frs par mois.
16. Institut médico-pédagogique de Dury-les-Amiens (Somme). Aigus : de 6 à 16 ans. 14 à 20 francs par jour.
17. Institut d'anormaux, 39, rue de l'île, à Dijon (Côte-d'Or). Aigus : 5 à 13 ans. 10 à 12 francs par jour.
18. Hôpital suburbain de Bouscat (Bordeaux le Bouscat), à partir de 6 ans ; aigus : 9 frs par jour.

*Maisons de santé privées :*

Institut des enfants arriérés du D<sup>r</sup> de Chabert, Château des Coudraies, par Etiolles (Seine-et-Oise), 30 frs par jour.

Institut médico-pédagogique du D<sup>r</sup> Paul-Boncour, à Vitry (Seine), 22, rue Saint-Aubin. Prix : 25 frs par jour. D<sup>r</sup> Paul Boncour, 264, faubourg Saint-Honoré.

Maison familiale, 59, rue de la Mairie, à Boulogne (Seine). Prix : 1.500 francs par mois.

C) Arriérés imperfectibles (idiotie, imbécillité, débilité profonde incompatible avec la vie libre). L'enfant doit être :

ou interné,

ou placé dans un établissement spécialisé.

a) Internement.

1<sup>o</sup> Département de la Seine

Placement Volontaire : Asile-Clinique, 1, rue Cabanis (certificat médical ; pièces d'identité de l'enfant et de la personne qui demande le placement ; certificat de domicile ou les 5 dernières quittances de loyer ; doivent justifier que la personne est de nationalité française et demeure depuis plus d'un an dans le département de la Seine).

Placement d'Office. — Un certificat médical est adressé au commissaire de police du quartier qui, après enquête, envoie l'enfant à l'Infirmierie spéciale d'où il est envoyé dans un asile.

Les asiles spécialisés au maintien et au traitement des grands arriérés sont :

L'Asile de Perray-Vaucluse.

L'Asile de Moisselles.

La Fondation Vallée, rue Benserade, à Gentilly.



## 2° La Province

Nous donnons ici la liste des établissements publics d'aliénés comportant des quartiers d'enfants arriérés (idiots, épileptiques, gâteux) :

Ain .....	Asile Saint-Georges.
Allier .....	» de Moulins.
Bouches-du-Rhône .....	» de Marseille.
Eure .....	» d'Evreux.
Finistère .....	» de Quimper.
Gironde .....	» de Château-Picon (filles).
Ille-et-Vilaine .....	» de Rennes.
Jura .....	» de Saint-Ylie.
Loiret .....	» de Fleury-les-Aubrais.
Loir-et-Cher .....	» de Blois.
Loire-Inférieure .....	» de Nantes (quartier d'hospice).
Maine-et-Loire .....	» de Sainte-Gemmes.
Manche .....	» de Pontorson.
Marne (Haute) .....	» de Saint-Dizier.
Morbihan .....	» de Lesvellec.
Nord .....	» d'Armentières.
Oise .....	» de Clermont.
Orne .....	» d'Alençon.
Pas-de-Calais .....	» de Saint-Venant.
Seine-Inférieure .....	» de Rouen.
Somme .....	» de Dury-les-Amiens.
Vendée .....	» de la Roche-sur-Yon.
Vienne .....	Quartier d'aliénés de l'hospice de Poitiers.
Vienne (Haute) .....	Asile de Limoges (pas de quartier spécial)

Tous les renseignements utiles (prix de pension, apprentissage d'un métier, etc.), sont fournis sur demande adressée à chaque établissement.

Etablissements dans lesquels peuvent être placés de grands arriérés en dehors de l'internement.

*Pour les deux sexes :*

Institut médico-pédagogique de Hoerd (cf. plus haut).

Institut de Bischwiller (cf. plus haut).

Un certificat médical suffit à la demande de la famille à la fondation.

Maison de santé de Sotteville-les-Rouen (à partir de 6 ans).

Château de Sainte-Gemmes-sur-Loire (de 5 à 16 ans).

Hospice de Bellevaux, à Besançon (Doubs).

Asile de Saint-Fulgent, à Bourges (Cher).

Etablissement du Bon-Sauveur, à Caen (Calvados).

Etablissement de Fontonil, par Saint-Egrève (Isère).

Asile de la Providence à La Flèche (Sarthe).  
 Asile du Sacré-Cœur (Pas-de-Calais).  
 Hospice Général de Tours (Indre-et-Loire).  
 Institution Grimaud-Meissonier, à Montfavet (Vaucluse).  
 Hôpital Saint-Antoine-de-Padoue, à Lille (Nord).

*Pour les filles seulement :*

Asile de la Devèze, Pierreport (Cantal), à partir de 7 ans, 5 frs par jour.  
 Association Sainte-Agnès, Saint-Martin-le-Vinoux, Grenoble (Isère), de 10 à 30 ans. 200 francs par mois. Certificat médical détaillé.  
 Hospice de jeunes filles incurables, prend des idiots, 10 frs par jour.  
 Couvent des Franciscains, Saint-Maur-des-Fossés (Seine), 5 à 12 frs par jour.

Pour tous ces établissements, il faut:

1° Un bulletin de naissance ; 2° Un certificat médical détaillé ;  
 3° Une demande d'admission adressée à l'Etablissement qui fait savoir les prix variables selon que l'enfant est ou non du département, et suivant les conditions d'entrée.

## II. TROUBLES DU CARACTÈRE

Il s'agit là de sujets chez lesquels les troubles s'intriquent avec la débilité mentale, ou peuvent au contraire coexister avec une intelligence normale.

Les troubles vrais du caractère seront en général précédés de symptômes peu différenciés, indiquant précocement un déséquilibre moteur ou viscéral.

C'est l'instabilité et l'émotivité, troubles en quelque sorte élémentaires de la musculature lisse ou striée.

L'instabilité, en partie physiologique chez le jeune sujet, peut devenir un signe prédominant, qu'elle présente le type de l'agitation continue, de l'agitation subchoréïque ; qu'elle s'associe ou non à la débilité mentale.

Il y a un parallélisme psychomoteur en général assez net.

a) Dans certains cas, les troubles du caractère paraissent purs, sans débilité mentale associée, qu'ils soient constitutionnels ou en partie dus à de mauvaises conditions de milieu.

Dans ce groupe prendront place certaines perversions instinctives semblant susceptibles d'amélioration.

b) Dans d'autres cas, les perversions instinctives réalisant le tableau du pervers instinctif, inintimidable et inaffectif, l'enfant doit être considéré comme peu améliorable.

Ses réactions susceptibles d'être dangereuses amènent donc à l'internement (placement volontaire ou d'office, cf. plus haut).

c) Enfin il nous restera à envisager tous les problèmes concernant le placement et l'avenir des *enfants délinquants*.

A. — *Troubles du caractère simples susceptibles d'amélioration, perversions instinctives sans gravité. Troubles dus à des conditions de milieu*

GARÇONS :

1) Théophile Roussel (Montesson). 7 à 13 ans, dans la Seine seulement; pas d'énurésie.

Pièces : Certificat de renvoi de l'école, légalisé.

Vaccination. — 5 quittances de loyer. — Demande d'admission.

Engagement de payer 75 francs par mois.

D<sup>r</sup> Paul Boncour, 2, rue Lobau (samedi 16 h.).

2) Frasn-le-Château (Jura) (énurésie). — 105 francs par mois. Ecrire à la Supérieure.

3) Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence, 379, rue de Vaugirard. Enfants de 10 à 18 ans, difficiles ou vicieux. Après observation médicale, placement à la campagne.

4) Placement de *jeunes garçons*, 36, rue Fessart.

Au moins 13 ans ; placement à la campagne.

5) *Refuge du Plessis-Piquet* (israélites) : 10 à 14 ans, danger moral.

FILLES :

6) *La Tutélaire*, 164, rue Blomet, maison d'observation, filles difficiles 12 à 18 ans.

7) *Monastère de Saint-Michel*, Chevilly, par l'Hay-les-Roses (Seine), jeunes filles à partir de 13 ans.

8) *La Ruche*, diaconesses, rue de Reuilly.

9) *Monastère de Notre-Dame de la Charité* (Besançon). A partir de 4 ans, filles indisciplinées et volceuses.

10) *Œuvres de M<sup>me</sup> Boudet*, 234, rue de Tolbiac, filles difficiles de 13 à 17 ans, 100 francs par mois.

11) *Bon Pasteur*:

a) Charenton, 6, rue Camille-Mouquet, filles difficiles de 6 à 13 ans (sans perversions sexuelles) ;

b) Paris, 71, rue Denfert-Rochercau, perverses, légères, après 15 ans (travail : couture).

c) Maison du Bon Pasteur de Nazareth, à Angers, perversions sexuelles (jusqu'à 12 ans). Prix : 60 à 70 frs par mois. Enseignement professionnel et ménager.

d) Sens, de 6 à 21 ans (60 à 70 francs par mois, de 6 à 13 ans ; 40 frs au-dessus).

e) *Refuge du Bon Pasteur*, 45, rue Pointin, Amiens (Somme). Filles exposées ou repenties, à partir de 13 ans. Prix : 2 frs

- par jour pendant deux ans. Gratuité ultérieurement si l'enfant donne satisfaction. — Enseignement professionnel et ménager.
- g) Monastère du Bon Pasteur, Dijon (Côte-d'Or), 32, rue Baudin. Jeunes filles vicieuses, à partir de 13 ans. Prix : 100 frs par mois. — Enseignement professionnel et ménager.
- h) Maison du Bon Pasteur, 30, rue Gambetta, à Reims (Marne). Préservation et réhabilitation. De 4 à 13 ans. Prix variable suivant l'âge. Enseignement primaire et professionnel.
- i) Le Bon Pasteur, 61, faubourg Madeleine, à Orléans (Loiret). A partir de 3 ans : classe de préservation. A partir de 13 ans : classe de réhabilitation de filles vicieuses ou déchues (sortie à 21 ans). Prix : 50 à 60 francs par mois jusqu'à 15 ans. 200 francs pour droit d'entrée. — Enseignement primaire et professionnel.
- j) Maison du Bon Pasteur, 30, Faubourg de Bourgogne, à Orléans (Loiret). Age : à partir de 5 ans. Classe de préservation. A partir de 13 ans, classe de réhabilitation pour vicieuses et déchues. Prix : 50 à 70 francs par mois. — Enseignement primaire et professionnel.
- k) Le Bon Pasteur, 37, rue Decize, à Moulins (Allier). Age, à partir de 7 ans. Prix : 50 à 70 francs par mois.
- l) Maison du Bon Pasteur, à Poitiers (Vienne), 32, rue des Feuillants. Enfants difficiles mais éducatibles. Age : 5 à 21 ans. Prix : 120 francs par mois. — Enseignement primaire et professionnel.
- m) Maison du Bon Pasteur, à Bourges (Cher), 33, Avenue de la Gare. Filles, à partir de 6 ans, 60 à 80 francs par mois.
- n) Monastère du Bon Pasteur, au Puy, rue de Vienne. Jusqu'à 21 ans, 30 à 45 francs par mois.

#### B. — PERVERS INSTINCTIFS

Nous avons déjà envisagé, à propos de l'arriération mentale, les modalités de l'internement par voie volontaire ou par voie d'office. Nous n'y reviendrons pas.

Cette catégorie d'enfants selon les conditions sociales, la gravité plus ou moins marquée des troubles, seront ou :

1° *internés*,

2° *placés* dans les maisons de redressement et de rééducation (Bon Pasteur, Tutélaire, etc.) susceptibles de les accepter, quand il reste un espoir d'amélioration,

3° *justiciables* enfin s'ils ont commis un délit ou s'il y a une plainte déposée contre eux, des tribunaux d'enfants. C'est la délin-

quance infantile avec les solutions diverses qu'elle comporte au point de vue thérapeutique, que nous allons maintenant étudier.

### C. — ENFANCE DÉLINQUANTE

1° Enfants traduits en justice pour un délit quelconque (vagabondage, vol, prostitution), ou à la suite d'une plainte déposée contre eux, entraînant un rapport du Parquet qui, transmis au Juge d'instruction, déclenche une enquête de police. Les parties sont convoquées, entendues et renvoyées, s'il y a lieu, au Tribunal d'enfants.

a) Mineurs de moins de 13 ans. Ils passent en chambre du conseil devant trois juges qui décident selon les conditions (garanties présentées par les parents, nature du délit) s'ils seront arrêtés ou laissés en liberté provisoire. Les enfants arrêtés sont envoyés au dépôt de l'Assistance publique, 70, rue Denfert-Rochereau, puis le jugement est prononcé au bout de 3 à 4 semaines environ pour les non-détenus.

Quatre solutions s'offrent aux magistrats :

- 1° Rendre l'enfant aux parents, purement et simplement ;
- 2° Le rendre aux parents mais en chargeant un « délégué » de sa surveillance ;
- 3° Le confier à un patronage spécialisé ;
- 4° Envoi en maison de correction.

Le jugement se limite en principe à ces quatre solutions, mais le Service social de l'Enfance en danger moral (Mme Spitzer, 2 ter, rue Sureouf) a organisé :

- 1° un *service d'expertise psychiâtrique* ;
- 2° un *service d'enquêtes sociales*.

Chaque cas est donc examiné du double point de vue social et médical, et les magistrats y trouvent des indications pour une solution.

Dans quelles conditions leur jugement rendu pourra-t-il devenir une réalité ? C'est encore là le « Service social de l'Enfance en danger moral » qui s'occupe du placement au patronage ou à la maison de correction.

#### *Patronages spécialisés :*

Le Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence, 11 à 18 ans, 279, rue de Vaugirard, après observation et examen médical, place les enfants à la campagne sous surveillance .

Patronage, 36, rue Fessart, pour jeunes garçons d'au moins 13 ans (placement à la campagne).

La Tutélaire, pour les filles, 184, rue Blomet. Internat scolaire de 12 à 18 ans. Autre solution : le placement en ville, l'enfant rentrant le soir chez lui, qui convient à des enfants indisciplinés, ayant besoin d'être menés de manière assez ferme. — M. Raucher, 9, rue de Mézières.

*Maisons de correction :*

En réalité cette solution comporte :

Ou bien le placement dans certains établissements fermés pour enfants difficiles :

Ecole Théophile-Rousselle, Montesson (cf. plus haut).

Frasne-le-Château (Jura).

Chanteloup (Mademoiselle Chauvin).

ou bien dans les maisons d'éducation dépendant de l'Administration pénitentiaire dont nous donnons ici les caractères et la liste :

*Maisons d'éducation dépendant de l'Administration pénitentiaire*

Etablissement destiné à la rééducation morale et instruction professionnelle de l'enfant. Pas de mention sur casier judiciaire. Service militaire dans un régiment de la métropole.

Durée du séjour subordonnée aux efforts qu'il fera pour s'amender. Si la conduite est bonne, il pourra bénéficier de :

permissions,  
placement familial avec contrat,  
engagement dans l'armée,  
mise en liberté provisoire,  
libération prononcée par le tribunal.

Après une mise en observation au cours de laquelle l'enfant est l'objet d'un examen physique minutieux et d'une étude morale, il sera affecté à une équipe agricole ou à un atelier industriel selon ses capacités et ses goûts.

Pécule attribué dépendant de sa conduite et de son travail. Un comité de patronage s'occupe du relèvement moral et facilite le placement de l'enfant à sa sortie (industrie, commerce, agriculture).

Maisons de Mettray, Sacuny, Brignay près Lyon, Saint-Louis près Bordeaux, Belle-Ile.

De 13 à 18 ans.



A la suite d'un délit et avant jugement, l'enfant est envoyé à la Petite-Roquette (garçons), ou à Fresnes (filles) ou, dans certains cas, laissé en liberté.

Un compte rendu d'enquête sociale, accompagné de la fiche médicale (un examen doit être fait obligatoirement par un spécialiste) doit être remis au magistrat qui le consulte avant de prendre une décision.

Le médecin expert peut, en outre, demander la mise en observation de l'enfant pour fixer un diagnostic hésitant, à l'Hôpital Henri-Rousselle ou au Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence, pour internement éventuel.

### 2° *Correction paternelle.*

Ces questions rentrent dans les questions du tribunal pour enfants. La demande de correction paternelle peut entraîner l'incarcération de l'enfant difficile, pour un à six mois. La procédure suivie est actuellement celle-ci : Lettre du père, demandant la *correction paternelle* au président du Tribunal ; enquête du Commissariat ; convocation du père et de l'enfant devant le juge des corrections paternelles. Après enquête sociale et examen médical assurés par le Service social de l'Enfance en danger moral, admonestation, surveillance sociale, ou traitement médical permettent parfois de l'éviter.

Si elle apparaît au juge nécessaire, il y a ordonnance d'arrestation et l'enfant est placé à la Petite-Roquette, d'où le père peut le retirer.

### 3° *Déchéance de la puissance paternelle.*

Peut être prononcée à la suite de plainte portée contre les parents ou enquête de police.

Convocation des parties à une audience de la Chambre du conseil.

L'enfant peut être, s'il a moins de 13 ans, placé provisoirement au Dépôt de l'Assistance publique, et ultérieurement être envoyé dans une école d'apprentissage et rééducatrice.

### *Orientation professionnelle*

Hôpital Henri-Rousselle : Services techniques (M. J.-M. Lahy).

*Banlieue.* — Comités :

84, Avenue Marceau, à Courbevoie.



12, Place de l'Asile, à Asnières.  
 Hôtel-de-Ville, à Courbevoie.  
 62, rue Saint-Denis, à Gennevilliers.  
 Hôtel-de-Ville, bureau 32, à Levallois-Perret.  
 Hôtel-de-Ville, à Neuilly.  
 26, rue Godefroy, à Puteaux.  
 28, Avenue de Gennevilliers, à Villeneuve-la-Garenne.

*Paris :*

*Œuvre du placement familial*, 40, Avenue de la Motte-Picquet.  
*Œuvre du Souvenir, pour la protection de l'Enfance*, 32, place Saint-Georges.  
*Les Amis de l'Enfance*, métiers divers, rue Crillon (engagement 3 ans 1/2).  
*Ateliers-écoles préparatoires à l'apprentissage*, pour les professions diverses.

*Chambres de Commerce :*

## GARÇONS

47, rue Montmartre (1<sup>er</sup>).  
 2, rue de la Jussienne, (2<sup>e</sup>).  
 14, rue Volta, (3<sup>e</sup>).  
 5, rue Madame, (6<sup>e</sup>).  
 7, rue Saint-Lambert, (15<sup>e</sup>).  
 51 bis, rue des Epinettes, (17<sup>e</sup>).  
 88, rue des Haies, (20<sup>e</sup>).

## FILLES

3 bis, rue Feydeau, (2<sup>e</sup>).  
 9, rue Daunou, (2<sup>e</sup>).  
 11, rue Vivienne, (2<sup>e</sup>).  
 72, rue de Babylone, (7<sup>e</sup>).

## MIXTES

12, Place des Vosges, (4<sup>e</sup>).  
 36, rue Grange-aux-Belles, (10<sup>e</sup>).

Œuvre générale de l'enfance (orientation), 37, rue Boissy-d'Anglas.  
 — Madame Tabot, directrice (de la part de Madame Gromer).  
 Œuvres de M. Matter, 36, rue Fessart. — M. Defrance, 16, Place Dauphine.

*Education professionnelle*a) *Maisons libres:*

1. Centre agricole d'Arnouville, pour débiles, instables. — Horticulture, vannerie, jardinage. 15 frs par jour.
2. Institution départementale d'Asnières (section de perfectionnement pour arriérés, à partir de 7 ans). — Ateliers d'apprentissage (tailleurs, cordonniers, etc.).
3. Asile John Bost, à La Force, à partir de 14 ans. Travaux agricoles et jardinage, vannerie.
4. Ecole d'Yvetot : apprentissage des arriérés.
5. Ecole spéciale d'enseignement industriel, pour débiles. Château

de Saint-Eman, près Illiers (Eure-et-Loir), 16 à 20 frs par jour. (S'adresser à M. Jacob, 41, rue de Jussieu).

6. Domaine de Trinotières. L'abbé Labrousse, Seiches (Maine-et-Loire).
7. Ecole des Yvelines-en-Brie. Débilité physique, légère débilité mentale ; retard scolaire. — Enseignement secondaire.
8. La Maison et le Travail aux Champs, 90, rue du Moulin-Vert. Mercredi, vendredi, de 15 à 17 heures. Dimanche matin. Enfants débiles, mentaux et chétifs. Retour à la terre. (Autorisation des parents).
9. Enfin le Service Social de l'Enfance en danger moral, Chate-nay, 13, rue d'Antony, 6 à 14 ans ; placement à 21 ans ; mois: 70 frs.

Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable, 47, rue de Lille.

Sœurs de la Miséricorde, rue de Paradis, Laval (Mayenne), environ 50 frs par mois (enfants confiés par décision du tribunal).

#### *Encéphalitiques:*

Institut Boyer, 39, rue de Lille, à *Dijon* (payant).

Domaine des Trinotières, à *Seiches* (Maine-et-Loire), établissement payant.

Asile de *Bischwiller*.

#### *Epileptiques:*

Asile de Saint-André, par Cernay (Haut-Rhin).

Asile de Saint-Vincent-de-la-Teppe, Tain (Drôme). Age minimum : 10 ans, 5 francs par jour.

#### *Sourds-muets et arriérés :*

Ecole régionale des sourds-muets et arriérés, Clermont-Ferrand. Ré-éducation des sourds-muets, enseignement par la méthode *orale* pure. — Enseignement professionnel (agriculture, horticulture, cordonnerie, reliure, menuiserie, couture), 7 ans au moins, 18 ans au plus.

#### *Infirmes :*

*Asile Mathilde*, 43, avenue du Roule, à Neuilly. Enfants, jeunes filles infirmes, 5 à 22 ans. 70 francs par mois.

*Colonie Saint-Fargeau*, par Ponthierry (Seine-et-Marne). Paralysés normaux.

*Asile des Jeunes Infirmes* (Saint-Jean-de-Dieu), 223, rue Lecourbe. Paralysés, aveugles. 150 frs par mois (apprentissage).

*Thierry-Mazeville* (Nancy). Infirmes, paralysés (Little). Cornil, 2 bis, rue Girardet, à Nancy.

*Sourds-Muets :*

Ecole de sourds-muets et arriérés de Clermont-Ferrand, 7 à 18 ans.  
1.800 francs par an. — Méthode scolaire, apprentissage.

*Sourdes-Muettes* : 117, rue Saint-Marceau, Orléans (Loiret), à partir de 6 ans. 2.000 francs par an. 50 frs de droit d'entrée (primaires, professionnels). Prend des entendants muets.

Certificat d'un docteur attestant :

1° Que l'enfant paraît apte à recevoir de l'instruction ;

2° Qu'il est vacciné, non atteint d'épilepsie ni d'autres maladies contagieuses.

Etre pourvu d'un trousseau.

Etre présenté au directeur de l'établissement par parents.

Prix de pension payé par trimestre et d'avance (1.800 fr. par an).

*Orthopédie :*

Hôpital Saint-Louis, rue Grange-aux-Belles (lundis et jeudis).

*Rééducation de la parole* : Madame Berthin Hugau, patronage Rollet (mercredi matin).

*Rééducation de la parole* : D<sup>r</sup> Regnard, 13, rue du Pré-aux-Clercs et aux Invalides.

D<sup>rs</sup> ROGER DUPOUY et PIERRE MALE.

---